Public Safety Canada | Sécurité publique Canada

ARCHIVED - Archiving Content

ARCHIVÉE - Contenu archivé

Archived Content

Information identified as archived is provided for reference, research or recordkeeping purposes. It is not subject to the Government of Canada Web Standards and has not been altered or updated since it was archived. Please contact us to request a format other than those available.

Contenu archivé

L'information dont il est indiqué qu'elle est archivée est fournie à des fins de référence, de recherche ou de tenue de documents. Elle n'est pas assujettie aux normes Web du gouvernement du Canada et elle n'a pas été modifiée ou mise à jour depuis son archivage. Pour obtenir cette information dans un autre format, veuillez communiquer avec nous.

This document is archival in nature and is intended for those who wish to consult archival documents made available from the collection of Public Safety Canada.

Some of these documents are available in only one official language. Translation, to be provided by Public Safety Canada, is available upon request.

Le présent document a une valeur archivistique et fait partie des documents d'archives rendus disponibles par Sécurité publique Canada à ceux qui souhaitent consulter ces documents issus de sa collection.

Certains de ces documents ne sont disponibles que dans une langue officielle. Sécurité publique Canada fournira une traduction sur demande.

Canada

INITIATIVE DE LA LUTTE CONTRE LA VIOLENCE FAMILIALE

PROGRAMMES CORRECTIONNELS

RECHERCHE ET STATISTIQUES

RAPPORT DE RECHERCHE

Service correctionnel Canada | Correctional Service Canada

Rapport Brief

Sondage auprès des employés du SCC sur leurs connaissances et leurs attitudes à l'égard de la violence familiale

HV
7315
.A6
V3
1994

LE CYCLE DE LA VIOLENCE FAMILIALE BRISER

Rapport Brief

Sondage auprès des employés du SCC sur leurs connaissances et leurs attitudes à l'égard de la violence familiale

Copyright of this document does not belong to the Crown. Proper authorization must be obtained from the author for any intended use

Les droits d'auteur du présent document n'appartiennent pas à l'État. Toute utilisation du contenu du présent document doit être approuvée préalablement par l'auteur.

This report is also available in English. It can be obtained from the Communications Branch, Correctional Service of Canada, 340 Laurier Avenue, Ottawa, Ontario, K1A 0P9.
Pour vous procurer d'autres exemplaires, veuillez vous adresser à la Direction générale des communications, Service correctionnel du Canada, 340, avenue Laurier, Ottawa (Ontario) K1A 0P9.

1994, N°. B-08

HV
7315
.A6
V3
1994

Sondage auprès des employés du SCC sur leurs connaissances et leurs attitudes à l'égard de la violence familiale[1]

Recherche et statistiques

Service correctionnel du Canada

LIBRARY
SOLICITOR GENERAL CANADA
AUG 21 1998
AOUT
SOLLICITEUR GENERAL CANADA
OTTAWA (ONTARIO)
K1A 0P8

Évelyne Vallières
Jo-Anne Taylor

août 1994

[1] Ce résumé est basé sur un rapport de recherche soumis par Ekos Research Associates Inc.

Sondage auprès des employés du SCC sur leurs connaissances et leurs attitudes à l'égard de la violence familiale

Objectifs de l'étude et méthodes de travail

En 1992, le Service correctionnel du Canada (SCC) a procédé à une enquête postale à l'échelle nationale visant à sonder les connaissances et les attitudes des employés à l'égard de la violence familiale. L'information recueillie dans le cadre de ce sondage devait servir au développement de matériel éducatif pour la formation du personnel dans le domaine de la violence familiale.

Les questions portaient sur la connaissance du phénomène de la violence familiale dans la société en général et chez les délinquants; sur les attitudes à l'égard de la violence familiale et des relations entre les sexes; sur les opinions concernant les responsabilités du SCC et de son personnel en matière de lutte contre la violence familiale au sein de la population carcérale; sur les programmes éducatifs requis dans ce domaine, ainsi que sur les variations enregistrées quant au degré de connaissance et aux attitudes selon le groupe professionnel et d'autres facteurs liés aux antécédents.

La collecte des données s'est effectuée entre le 16 juillet et le 11 septembre 1992. Un total de 1 500 employés du SCC, représentant les régions de l'Atlantique, du Québec, de l'Ontario, des Prairies et du Pacifique, ainsi que 13 groupes professionnels, ont été choisis au hasard et ont reçu le questionnaire. Parmi ces 1 500 employés, 941 ont rempli et retourné le questionnaire, soit un taux global de réponse de 61,8 %. Les taux de réponse étaient élevés dans chaque région et dans chaque groupe professionnel, à l'exception de celui des agents de correction I, en effet, seulement 26,6 % d'entre eux ont rempli et retourné le questionnaire. Les résultats du sondage enregistrés pour l'ensemble de l'échantillon sont exacts à 7,7 points de pourcentage près, 19 fois sur 20. (Voir les tableaux 1 et 2 pour une description plus détaillée des réponses en fonction de la catégorie d'emploi et la région).

TABLEAU 1

Taux de réponse par région

Région	Questionnaire envoyé	Questionnaire retourné	Taux de réponse (%)
Atlantique	150	97	64,7
Québec	456	288	63,2
Ontario	354	187	52,8
Prairies	312	212	67,9
Pacifique	228	143	62,7
Total	1500	927	61,8

TABLEAU 2

Taux de réponse par groupe professionnel

Groupe professionnel	Questionnaire envoyé	Questionnaire retourné	Taux de réponse (%)
Agent de correction-I	139	37	26,6
Agent de correction-II	139	97	69,8
Superviseur correctionnel	139	85	61,2
Manoeuvres/autres	161	95	59,0
Gestionnaire d'unité	109	67	61,5
Agent de gestion de cas (communauté)	138	92	66,7
Agent de gestion de cas établissement)	138	86	62,3
Moniteur	139	105	75,5
Autres manoeuvres/services divers	138	92	66,7
Soins infirmiers	138	78	56,5
Psychologue	113	85	75,2
Aumônier	9	8	88,9
Total	1 500	927	61,8

Résultats

Compréhension générale du phénomène de la violence familiale

On a évalué le degré de sensibilisation aux problèmes de violence familiale en comparant les réponses des répondants aux résultats de recherches effectuées dans ce domaine. Les employés dont les réponses corroborent ces résultats de recherche sont considérés comme étant les mieux informés.[2] Dans cette perspective, les employés semblent avoir une connaissance approfondie des questions liées à la violence familiale. Par contre, ils sont comparativement peu sensibilisés aux mauvais traitements infligés aux personnes âgées et aux difficultés qu'éprouvent bien des femmes à quitter un partenaire violent.

Par ailleurs, les psychologues et les agents de gestion de cas semblent être plus informés du phénomène de la violence familiale en général que les moniteurs, les agents de correction et le personnel affecté à l'entretien, les employés de sexe masculin, les employés plus âgés et ceux qui ont le plus d'ancienneté au SCC et à leur poste actuel. (Voir le tableau 3 pour une description plus détaillée en fonction de la catégorie professionnelle).

Les réponses au sondage indiquent que plus du trois quarts des employés ont une idée juste des divers comportements qui rentrent dans la définition d'«abus». Cependant, certains comportements comme l'agression sexuelle, les voies de fait et les menaces d'ordre psychologique sont considérés comme des exemples plus évidents d'abus que l'exploitation financière et la privation/négligence. Ceux qui comprennent le mieux les diverses formes d'abus sont : les psychologues, le personnel médical, les agents de gestion de cas ainsi que les femmes. On retrouve une compréhension moins étendue du phénomène chez les employés de sexe masculin, les agents de correction et les moniteurs.

Les répondants devaient évaluer la fréquence de différents cas de violence familiale dans la société canadienne. Les estimations moyennes enregistrées pour l'ensemble de l'échantillon vont de 18,9 % (pour le pourcentage approximatif d'hommes canadiens victimes d'exploitation physique ou affective par leur conjointe) à 62,8 % (pour le pourcentage approximatif d'enfants qui sont maltraités dans les familles où la mère est également victime d'exploitation) et 60,9 % (pour le pourcentage approximatif de délinquantes sous responsabilité qui ont été maltraitées dans leur enfance). Les chiffres approximatifs fournis par les répondants indiquent qu'ils comprennent l'ampleur du problème dans les divers segments de population et en déduisent, comme le font certaines recherches,[3] que les agresseurs sont le plus souvent des hommes et les agressées le plus souvent des femmes.

2 On reconnaît que les points de vue exprimés sur les problèmes de violence familiale dont il est question dans cette étude peuvent évoluer à mesure que les recherches sont approfondies dans ce domaine.

3 DOBASH Russell P., DOBASH Emerson R., WILSON Margo et DALY Martin «The Myth of Sexual Symmetry in Marital Violence», Social Problems, 39 (1992), 71-91.

Par ailleurs, à la lumière des connaissances les plus fiables acquises sur le sujet[4], il semble que les employés aient une assez bonne idée du pourcentage de délinquants qui maltraitent les membres de leur famille; le pourcentage approximatif moyen enregistré pour l'ensemble de l'échantillon est de 53,3 %. Les données fournies par Dutton et Hart (1992) indiquent qu'il y a de 29% à 58% de délinquants fédéraux qui ont maltraité au moins un de leur partenaire. Les informations fournies relativement à la fréquence des cas de violence familiale étaient plus élevées chez certains sous-groupes de l'échantillon : les psychologues et le personnel médical, les femmes, les célibataires et les employés sans enfant. Elles étaient moins élevées chez les moniteurs, les hommes, les employés mariés et les employés ayant des enfants.

4 DUTTON Donald G. et HART Stephen D. «Risk Markers for Family Violence in a Federarally Incarcerated Poulation», International Journal of Law and Psychiatry, 15 (1992), 101-112.

TABLEAU 3

Connaissances et attitudes concernant les mauvais traitements à l'égard du conjoint -variations selon le groupe professionnel (pourcentage de personnes qui ne sont pas d'accord avec l'énoncé)

ÉNONCÉ	AC-I & AC-II	Gest. unité & Surv. corr.	AGCE	AGCC	Moniteur	Soins inf.	Psych.	Manoeuvre/[1] Autre
Les femmes enceintes sont rarement maltraitées par leur conjoint	62,7	67,2	77,2	86,7	65,2	87,7	82,4	71,0
Il y a tout autant de femmes que d'hommes qui commettent des voies de fait à l'endroit de leur conjoint	36,1	40,9	62,5	51,8	23,9	53,5	69,9	42,9
Dans la plupart des cas d'exploitation physique d'une personne âgée, l'auteur de l'acte de violence est le conjoint de la victime	38,4	41,3	53,4	62,9	49,4	45,6	45,7	48,3
Une personne qui ne fait que frapper ou pousser à l'occasion son ou sa partenaire n'en viendra probablement pas aux voies de fait graves	76,8	85,7	89,2	83,2	69,6	87,2	89,3	76,8
Les hommes qui battent leur conjointe souffrent souvent de troubles mentaux	35,5	52,9	62,6	57,7	36,8	62,3	78,8	50,3
La femme devrait savoir quand il est temps d'arrêter de se disputer avec son conjoint pour éviter d'être frappée	71,5	82,1	89,4	85,7	57,8	84,4	87,1	77,2
Le fait de frapper un conjoint de temps à autre relève plus de la discipline que des voies de fait	90,2	92,1	100,0	98,9	88,2	96,2	98,8	95,1
Beaucoup de femmes provoquent leur conjoint au point de risquer d'être frappées	55,5	63,1	75,0	73,0	49,5	81,6	85,5	60,6
Si une personne est très jalouse, cela signifie qu'elle aime énormément son ou sa partenaire	78,6	75,2	94,2	95,6	75,3	86,8	91,8	75,8
Si une femme ne veut pas continuer sa relation avec un conjoint violent, elle peut toujours le quitter	31,3	34,7	48,2	41,1	23,8	47,4	52,4	29,4

Nota : Les chiffres représentent le pourcentage de répondants dans chaque groupe professionnel qui sont en désaccord avec chacun des énoncés. «Désaccord» est défini comme 1 ou 2 sur l'échelle de 7 points allant de «en complet désaccord» (1) à «tout à fait d'accord» (7).

1 Dans tous les tableaux de ce document, la catégorie "Manoeuvre/autre englobe les manoeuvres et les autres postes du groupe des manoeuvres et services divers.

Attitudes à l'égard des rôles féminins et masculins

Les attitudes des répondants - leurs points de vue concernant les rôles qui reviennent respectivement aux femmes et aux hommes, particulièrement dans le contexte de la famille - sont liées à leurs connaissances et à leurs opinions sur la violence familiale en ce sens que moins ils sont sensibilisés à ce problème, moins leurs idées en la matière sont évoluées. Dans l'ensemble, la plupart des employés du SCC sont en faveur de l'égalité des chances entre les hommes et les femmes, et de l'élimination de la discrimination sexuelle. Par exemple, 92 % du personnel était d'accord avec l'énoncé suivant : «Si une femme travaille, son mari devrait partager les tâches domestiques, comme laver la vaisselle, nettoyer et cuisiner».

Par contre, les attitudes à l'égard des rôles masculins et féminins varient sur certains points. Les idées sont plus évoluées dans les groupes suivants : les femmes, les employés qui n'ont pas d'enfants, ceux qui vivent avec un conjoint de fait, ceux qui sont plus jeunes, ceux qui ont relativement peu d'années de service au sein du SCC et à leur poste actuel, les psychologues, les agents de gestion de cas et le personnel médical. Les attitudes étaient moins évoluées dans les groupes suivants : certains répondants de sexe masculin, les employés mariés, ceux qui ont des enfants (mais qui ne vivent pas avec eux), ceux qui ont plus d'années de service au SCC et à leur poste actuel, les agents de correction et les moniteurs.

Compréhension de la violence familiale au sein de la population carcérale

Dans l'ensemble, les employés ont une bonne idée des problèmes de violence familiale qui touchent les délinquants. Par exemple, la grande majorité des répondants (81,2 %) savent que les délinquants qui ont subi des mauvais traitements répétés dans leur enfance peuvent devenir violents eux-mêmes à l'âge adulte, et que les délinquants qui ont déjà maltraité un partenaire risquent de le faire à nouveau avec un autre partenaire.

On enregistre toutefois des divergences d'opinion sur certains points. Ainsi, l'énoncé «Les femmes qui se tiennent avec des hommes délinquants savent qu'elles risquent d'être agressées» a donné lieu à des réactions très diverses : le tiers des répondants n'étaient pas d'accord sur ce point, alors que le quart étaient d'accord.

Les psychologues, le personnel médical et les agents de gestion de cas semblent être plus conscients des problèmems de violence familiale touchant les délinquants que les agents de correction.

Perception de l'importance accordée par le SCC aux problèmes de violence familiale

Environ 70 % des employés pensent qu'il est extrêmement important que le SCC s'occupe des problèmes de violence familiale qui touchent les délinquants, en offrant un solide appui au SCC pour toute intervention dans ce domaine. Les plus favorables sont les employés au service du SCC depuis relativement peu de temps, les psychologues et le personnel médical. Les moins favorables sont les agents de correction et les employés au service du SCC depuis plus longtemps.

Dans la même perspective, les employés sont très favorables aux programmes de lutte contre la violence familiale. En effet, la majorité des répondants étaient d'accord pour dire que le SCC devrait élaborer de meilleurs programmes en établissement et dans la collectivité en vue d'aider les délinquants à régler leurs problèmes de violence familiale (70,6 % et 73 % respectivement). Selon 56,3 % des employés, les programmes de lutte contre la violence familiale devraient être une priorité et être traités séparément. De plus, 68,5 % des répondants sont d'accord pour que le SCC consacre les ressources requises à de tels programmes. À cet égard, le tableau 4 présente le pourcentage des employés qui sont d'accord avec l'implication du SCC dans ce domaine d'intervention en fonction de la catégorie professionnelle.

Les psychologues, le personnel médical, les agents de gestion de cas ainsi que les employés ayant moins d'ancienneté étaient davantage en faveur de programmes de lutte contre la violence familiale. Par contre, les agents de correction et les employés travaillant depuis longtemps au SCC étaient moins d'accord sur ce point.

Rôle des employés dans la lutte contre la violence familiale

La majorité des répondants (58,8 %) étaient d'accord pour dire qu'il est très important qu'ils soient informés des questions liées à la violence familiale qui les concernent dans leur travail. Parmi ceux qui ont insisté le plus sur ce point, mentionnons les psychologues, les agents de gestion de cas, les employés travaillant dans des organismes communautaires et dans des établissements multisécuritaires, et les employés qui sont au service du SCC depuis relativement peu de temps. Étaient moins d'accord : les moniteurs, le personnel des établissements à sécurité moyenne et les employés travaillant depuis longtemps au SCC.

Par ailleurs, le tiers des répondants étaient d'accord pour dire que, dans l'exercice de leurs fonctions actuelles, ils avaient un rôle à jouer en aidant les délinquants à régler leurs problèmes de violence familiale, alors que le quart n'étaient pas d'accord sur ce point. Dans l'ensemble, les rôles jugés les plus appropriés à cet égard étaient ceux qui consistent à repérer les délinquants ayant des problèmes dans ce domaine et à les diriger vers les services d'aide accessibles dans l'établissement ou dans la collectivité.

TABLEAU 4

Attitudes à l'égard des programmes de lutte contre la violence familiale au SCC - variations selon le groupe professionnel (Pourcentage des personnes qui sont d'accord avec l'énoncé)

ÉNONCÉ	AC-I & AC-II	Gest. unité & surv. corr.	AGCE	AGCC	Moniteur	Soins inf.	Psych.	Manoeuvre Autres
Le SCC ne devrait pas consacrer trop de ressources aux programmes de lutte contre la violence familiale destinés aux détenus, car ces derniers présentent peu d'espoir de réussir leur traitement	7,8	6,0	1,2	2,2	2.,1	0,0	1,2	5,0
La violence familiale est liée à d'autres problèmes et d'autres besoins chez les détenus et ne devrait pas être considérée par le SCC comme une question distincte prioritaire	14,7	7,3	9,5	3,3	6,2	9,1	6,0	8,4
Il est primordial que le SCC élabore de meilleurs programmes dans les établissements pour aider les détenus à venir à bout de leurs problèmes de violence familiale	69,2	76,2	81,4	84,8	77,6	84,4	82,4	77,9
Il est primordial que le SCC élabore de meilleurs programmes dans la collectivité pour aider les délinquants à venir à bout de leurs problèmes de violence familiale	76,7	84,8	88,4	87,0	71,7	81,6	89,4	79,2

Nota : Les chiffres représentent le pourcentage de répondants qui étaient d'accord avec chacun des énoncés. «D"accord» est défini comme 6 ou 7 sur l'échelle de 7 points, allant de «compètement en désaccord» (1) à «tout à fait d'accord» (7).

Comme on pouvait s'y attendre, le point de vue des employés au sujet du rôle qu'ils peuvent jouer dans la lutte contre la violence familiale chez les délinquants varie selon leur groupe professionnel. Ainsi, parmi les répondants, les psychologues et les agents de gestion de cas travaillant dans la collectivité étaient les plus enclins à vouloir se rendre utiles dans ce domaine, alors que les moniteurs, le personnel d'entretien/autres et les agents de correction étaient les moins enclins à vouloir jouer un tel rôle. Pour les agents de correction interrogés, le rôle jugé le plus approprié consisterait à renvoyer les délinquants aux services d'aide accessibles dans l'établissement. Les psychologues, les agents de gestion de cas et le personnel médical penchaient pour un rôle plus global : aider au repérage et à l'orientation des délinquants ayant besoin d'aide, et aussi participer directement à la mise en oeuvre de programmes de lutte contre la violence familiale. Les agents de gestion des cas (qui travaillent dans la collectivité) se voyaient plutôt fournir aide et conseils aux délinquants mis en liberté et à leur famille.

L'opinion des employés quant au rôle qu'ils peuvent jouer dans la lutte contre la violence familiale chez les délinquants varie également en fonction d'autres facteurs. Ainsi, les répondants qui travaillent dans des organismes communautaires, dans des établissements multisécuritaires, ceux qui travaillent au SCC depuis relativement peu de temps et les employés plus jeunes étaient plus enclins à vouloir apporter leur contribution. Par contre, ceux qui ont davantage d'années de service ainsi que les employés plus âgés étaient moins favorables à l'idée de jouer un rôle actif dans ce domaine.

Les répondants devaient indiquer s'ils souhaitaient prendre une part plus active aux efforts de lutte contre la violence familiale chez les délinquants : 58,1 % d'entre eux étaient favorables à cette idée, et seulement 7,8 % ne l'étaient pas. Ceux qui étaient les plus enclins à vouloir jouer un rôle plus actif se retrouvent parmi les psychologues, le personnel médical, les agents de gestion de cas, les employés travaillant dans la collectivité, ceux qui travaillent dans des établissements à sécurité minimale ou multisécuritaire, les employés plus jeunes et ceux qui ont relativement peu d'ancienneté au SCC. Le tableau 5 nous donne un aperçu du pourcentage des répondants prenant une part active à la lutte contre la violence familiale chez les délinquants en fonction de la catégorie professionnelle, le lieu de travail et le niveau de sécurité des établissements.

TABLEAU 5

Importance accordée aux problèmes de violence familiale et volonté d'agir dans ce domaine - variations selon le groupe professionnel, le milieu de travail et le niveau de sécurité

	Croyez-vous qu'il est important que vous soyez au courant des questions de violence familiale se rapportant à votre travail [1]	Dans mon travail, j'aimerais participer davantage aux efforts en vue de réduire la violence familiale dans la vie des détenus [2]
Groupe professionnel	**% «Important»**	**% «d'accord»**
Agents de correction-I & -II	56,7	62,3
Gestionnaire d'unité/surveillant correctionnel.	58,4	50,0
Agent de gestion de cas (Établissement)	75,0	66,3
Agent de gestion de cas (Collectivité)	82,0	75,0
Moniteur	39,4	40,2
Soins infirmiers	72,7	70,1
Psychologue	92,9	73,8
Manoeuvre/autre	52,8	40,6
Milieu de travail		
Établissement correctionnel	60,8	55,2
Collectivité	80,2	69,7
Niveau de sécurité		
Minimale	64,4	59,8
Moyenne	55,1	52,5
Maximale	60,8	51,6
Multisécuritaire	73,1	64,6

1 Les chiffres représentent le pourcentage de répondants de chaque groupe professionnel qui jugent ce point important. «Important» est défini comme 6 ou 7 sur une échelle de 7 points où 1 équivaut à «Pas du tout important» et 7 à «Extrêmement important».

2 Les chiffres représentent le pourcentage de répondants de chaque groupe professionnel qui sont d'accord avec ce point. «D"accord» est défini comme 6 ou 7 sur une échelle de 7 points où 1 équivaut à «Pas du tout d'accord» et 7 à «Tout à fait d'accord»

Points de vue sur les besoins en matière de formation sur la violence familiale

Dans l'ensemble, les répondants ont manifesté un grand intérêt à l'égard des activités d'éducation et de formation dans le domaine de la violence familiale. Moins d'un quart d'entre eux estimaient que leurs connaissances en la matière étaient suffisantes compte tenu de la nature de leur poste. Plus des trois quarts des répondants souhaiteraient être mieux informés sur les questions liées à la violence familiale et participer à une séance de formation dans ce domaine.

Les plus satisfaits de leurs connaissances sur la violence familiale étaient les psychologues et les moins satisfaits étaient les agents de correction. Cette constatation est compréhensible étant donné leurs fonctions respectives; elle reflète également en partie le fait que, parmi les groupes professionnels représentés, les psychologues étaient les plus nombreux (68 %) à avoir reçu de l'information sur la violence familiale dans les six mois précédant le sondage, alors que les agents de correction étaient les moins nombreux (16 %) à en avoir reçu.

Outre les psychologues, les moniteurs et le personnel d'entretien/autres interrogés estimaient que leurs connaissances en matière de violence familiale étaient suffisantes compte tenu de la nature de leurs fonctions. Fait intéressant à noter, ce sont ces deux derniers groupes d'employés qui semblent s'intéresser le moins aux activités d'information et de formation sur la violence familiale. D'autre part, le personnel médical, les agents de gestion de cas, les agents de correction et les psychologues s'intéressent le plus aux activités d'information et de formation dans le domaine de la violence familiale. Les employés ayant peu d'ancienneté au SCC ont manifesté davantage d'intérêt sur ce point que ceux qui ont le plus d'années d'expérience.

Conclusions

Ce sondage a permis de recueillir quantité de données sur les connaissances et les attitudes du personnel du SCC concernant la violence familiale. Dans l'ensemble, les résultats du sondage donnent à penser que les employés du SCC sont bien informés des problèmes de violence familiale et qu'ils s'en préoccupent beaucoup, bien que le degré d'intérêt et de connaissance sur ce sujet varie un peu d'un sous-groupe à l'autre de l'échantillon. Les employés qui souhaitent le plus en apprendre sur la violence familiale sont souvent ceux dont les fonctions requièrent une connaissance approfondie dans ce domaine, notamment les psychologues, les agents de gestion des cas et le personnel médical. Toutefois, ce sont eux qui sont, en général, les mieux informés à cet égard. Cette constatation devrait se révéler utile lorsque viendra le moment de concevoir le matériel et les programmes éducatifs dans ce domaine, et de déterminer les groupes d'employés qui en bénéficieraient le mieux.

Les résultats du sondage indiquent également que les employés sont tout à fait d'accord pour que le SCC s'occupe des problèmes de violence familiale qui touchent les délinquants. Les commentaires formulés dans le cadre du sondage démontrent que les employés ont une bonne idée des défis associés au traitement des délinquants qui maltraitent les membres de leur famille. Par exemple, les répondants ont fait observer que, pour donner de bons résultats, un tel traitement nécessite la participation de tous les membres de la famille et des services communautaires - non pas seulement celle du délinquant. D'autre part, bon nombre d'entre eux ont insisté dans leurs commentaires sur le fait que le délinquant ne peut modifier son comportement qu'à partir du moment où il accepte la responsabilité de ce qu'il a fait.

SOL.GEN CANADA LIB/BIBLIO
0000031579

HV 7315 .A6 V3 1994
Sondage auprès des employés
du SCC sur leurs connaissa
nces et leurs attitudes à l

DATE DUE

GAYLORD

PRINTED IN U.S.A.